

Société Générale SA – Assemblée générale du 22 mai 2024
Réponses aux questions écrites des actionnaires

Le texte des questions a été résumé (sans en dénaturer le sens) dès lors qu'il n'est pas utile de les reprendre in extenso pour leur bonne compréhension.

Question de Monsieur Philippe DE JONG, actionnaire individuel..... 2

Un Produit Net Bancaire 2023 en retrait de 7,5%, un ROTE à moins de 5% (contre plus du double en 2021), un rendement net de l'action en diminution de 4,4%, une augmentation annuelle du cours limitée à 2,3% en dépit des rachats d'actions, ne sont-elles pas autant de raisons pour faire douter un peu l'actionnaire SG de l'efficacité des trajectoires stratégiques passées et altérer sa confiance en celles à venir ? 2

Questions de Monsieur Pierre-Yves GRIMAUD, actionnaire individuel..... 3

Jusqu'en 2021, Lyxor et Banque Privée faisaient partie de CIB et affichaient un très mauvais score avec un Cost/Income supérieur à 80% (94% en 2018 et 2019, 90% en 2020, 84% en 2021). 3

En 2022 Lyxor a été vendu à Amundi, et Banque Privée rattachée au Réseau France. 3

Quel a été le Cost/Income de Banque Privée en 2022 et en 2023 ? 3

Quel aurait été le C/I du Réseau France (sans Banque Privée) en 2022 et en 2023 ? 3

Questions de Monsieur Pierre-Yves GRIMAUD, actionnaire individuel..... 4

1. Combien de contrats aviez-vous au 31 Décembre 2023 ? 4

2. Pour combien de contreparties ? 4

3. Ces engagements hors bilan représentent plus de 10 fois le total du bilan consolidé : Les modèles développés par vos services pour comptabiliser à leur « juste valeur » ces engagements sont-ils validés par l'ACPR ou par vos CAC ? 4

4. Dans leurs commentaires Pages 624 et 625 les commissaires aux comptes soulignent que la question de ces engagements hors bilan « constitue un point clef de l'audit ». Une erreur, fraude ou omission d'un pour mille équivaldrait à 17 Milliards de nominal en plus ou en moins, avec un impact considérable sur le capital de la banque. Dans ces conditions, combien de contrats vos CAC ont-ils audités (montant, respect des covenants, qualité de la contrepartie etc.) pour certifier l'exactitude des comptes ? 4

Questions de Monsieur Marcel CHASSAGNARD, actionnaire individuel..... 6

La société ayant des difficultés à tenir son dividende, pourquoi ne proposez-vous pas le emploi en actions nouvelles, comme d'autres le font avec pertinence, afin de fidéliser le petit actionnaire tout en lui évitant de placer cet argent ailleurs avec en sus des frais de transaction ? 6

Allez-vous annoncer en AG la création d'un CCAI, avec l'objectif d'entendre tous les petits actionnaires qu'ils soient clients ou pas en agence ou via le web ? 6

Pourquoi n'y a-t-il pas de droit de vote double, après au moins 2 années de détention des actions, comme d'autres le proposent avec succès, afin de fidéliser l'actionnaire ? 6

Question de Monsieur Romain FERAUD, actionnaire individuel..... 7

A partir de quelle date, il sera possible d'obtenir un rapport de gestion (reporting) mensuel, trimestriel et annuel de ce FCPE, comme pour tous les OPCVM français, précisant le détail du portefeuille et l'ensemble des opérations effectuées sur la période étudiée ? 7

Question de Monsieur Philippe DE JONG, actionnaire individuel (*question envoyée par email en date du 24 avril 2024*) :

Un Produit Net Bancaire 2023 en retrait de 7,5%, un ROTE à moins de 5% (contre plus du double en 2021), un rendement net de l'action en diminution de 4,4%, une augmentation annuelle du cours limitée à 2,3% en dépit des rachats d'actions, ne sont-elles pas autant de raisons pour faire douter un peu l'actionnaire SG de l'efficacité des trajectoires stratégiques passées et altérer sa confiance en celles à venir ?

Réponse du Conseil d'administration :

Comme annoncé lors de la présentation des résultats annuels 2022, l'année 2023 a été une année de transition sur le plan financier. Cette année a été marquée par une évolution importante des facteurs conjoncturels affectant nos activités, en particulier avec le changement du régime de taux et un ralentissement économique, par rapport au niveau de croissance constaté ces derniers mois.

Ainsi du fait des spécificités du marché français de la Banque de Détail (capacité limitée à répercuter la hausse des taux sur les prêts immobiliers et le crédit à la consommation du fait du taux d'usure, caractéristiques des prêts immobiliers à taux fixes sur des maturités longues, poids important de l'épargne règlementée des ménages, dont les conditions de rémunération sont en grande partie indexées sur l'inflation et les taux), la hausse rapide et importante des taux constatée à partir de 2022 a plus particulièrement pénalisé la marge nette d'intérêt des activités de Banque de Détail en France, dont les revenus ont connu un point bas atteint au troisième trimestre 2023, avant de progressivement remonter depuis lors.

Par ailleurs, les conditions économiques particulièrement favorables, dont avaient bénéficié les activités de leasing automobile d'une part et les activités de marché d'autre à la sortie du Covid, se sont progressivement normalisées en 2023, après les points hauts observés en 2022.

Cette année a également été marquée par l'adoption de nouvelles orientations stratégiques en septembre 2023, destinée à rendre notre Groupe plus solide, plus efficace et plus profitable et à créer les conditions d'une performance durable, qui permette d'enclencher une réduction structurelle de la décote boursière, par rapport à la valeur intrinsèque du Groupe représenté par l'actif net tangible.

Ainsi une démarche stratégique structurelle et progressive a été engagée pour renforcer notre Groupe. Sur le plan financier, notre performance opérationnelle s'est améliorée au 1^{er} trimestre 2024, portée par les résultats de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et les revenus solides des activités de Banque de Détail à l'International, tandis que le rebond des activités de détail en France est engagé, avec une hausse de la marge nette d'intérêt par rapport au trimestre précédent, ainsi que la stabilisation des marges d'Ayvens a été amorcée, dans un contexte de normalisation des prix des véhicules d'occasion. Les coûts évoluent en ligne avec notre trajectoire.

Sur le plan des initiatives stratégiques, nous avons lancé officiellement la co-entreprise Bernstein, créant un nouveau leader dans la recherche et le cash actions. Nous poursuivons la simplification de notre modèle, tout en renforçant le capital du Groupe, avec l'annonce faite ces dernières semaines des projets de cessions de Société Générale Equipment Finance et de filiales au Maroc. Après ces premières étapes franchies, la mise en œuvre de notre feuille de route se poursuit pour les prochains mois, conformément à notre trajectoire. Nous vous remercions pour la confiance que vous placez dans notre Groupe ainsi que pour votre engagement de long terme à nos côtés.

Questions de Monsieur Pierre-Yves GRIMAUD, actionnaire individuel (questions envoyées par email en date du 1^{er} mai 2024)

**Jusqu'en 2021, Lyxor et Banque Privée faisaient partie de CIB et affichaient un très mauvais score avec un Cost/Income supérieur à 80% (94% en 2018 et 2019, 90% en 2020, 84% en 2021).
En 2022 Lyxor a été vendu à Amundi, et Banque Privée rattachée au Réseau France.**

Quel a été le Cost/Income de Banque Privée en 2022 et en 2023 ?

Quel aurait été le C/I du Réseau France (sans Banque Privée) en 2022 et en 2023 ?

Réponse du Conseil d'administration :

Les activités de la Banque de détail en France, de la Banque Privée et d'Assurances sont désormais réunies sous le même pilier, afin de continuer à renforcer les synergies entre ces différents métiers, tant en termes d'offre de produits que de relation avec nos clients, en facilitant un parcours client plus intégré.

Une partie importante des charges d'exploitation, en particulier celles liées aux fonctions centrales mais également à certaines dépenses informatiques (outils et infrastructures), sont mutualisées au niveau du pilier. Ainsi pour des raisons structurelles le coefficient d'exploitation des activités de Banque Privée ne fait donc pas l'objet d'une communication ad hoc. Nous pouvons toutefois rappeler qu'au regard des tailles respectives des activités de de Banque de détail en France et des activités de Banque Privée, l'impact du coefficient d'exploitation de la Banque Privée sur le coefficient d'exploitation du pilier reste limité, même avec la progression des revenus en Banque Privée observée depuis 2022. Les activités de Banque Privée ont pesé légèrement sur le coefficient d'exploitation en 2022 et l'ont amélioré à la marge en 2023.

Questions de Monsieur Pierre-Yves GRIMAUD, actionnaire individuel (questions envoyées par email en date du 02 mai 2024) :

Le Document d'Enregistrement Universel 2024 indique que :

Les engagements notionnels relatifs aux instruments financiers dérivés de transactions se montent à 16 307 Milliards d'Euros (page 470 du Document).

Ceux relatifs aux instruments de couverture à 677 Milliards d'Euros (page 474).

Soit près de 17 000 Milliards d'Euros d'engagements au total.

NB : Lors des questions/réponses de l'AG du 23 Mai 2023 vous indiquiez 23 000 contrats et 13 000 contreparties pour 15 800 Milliards d'engagements au 31 Décembre 2022.

- 1. Combien de contrats aviez-vous au 31 Décembre 2023 ?**
- 2. Pour combien de contreparties ?**
- 3. Ces engagements hors bilan représentent plus de 10 fois le total du bilan consolidé : Les modèles développés par vos services pour comptabiliser à leur « juste valeur » ces engagements sont-ils validés par l'ACPR ou par vos CAC ?**
- 4. Dans leurs commentaires Pages 624 et 625 les commissaires aux comptes soulignent que la question de ces engagements hors bilan « constitue un point clef de l'audit ». Une erreur, fraude ou omission d'un pour mille équivaldrait à 17 Milliards de nominal en plus ou en moins, avec un impact considérable sur le capital de la banque. Dans ces conditions, combien de contrats vos CAC ont-ils audités (montant, respect des covenants, qualité de la contrepartie etc.) pour certifier l'exactitude des comptes ?**

Réponse du Conseil d'administration :

En préambule, comme nous avons eu l'occasion de le rappeler précédemment, les notionnels des instruments financiers dérivés correspondent aux nominaux des instruments sous-jacents des dérivés (par exemple la valeur des actions sous-jacentes pour une option sur actions, le nominal du prêt et de l'emprunt théoriques pour un swap de taux, ...). Ils servent de base, associés à d'autres paramètres, au calcul des variations de juste valeur des dérivés. Toutefois, leur valeur brute ne traduit pas le risque financier auquel est exposé un Groupe bancaire. En effet :

- Les engagements notionnels présentés dans le Document d'Enregistrement Universel correspondent à la somme des montants bruts des engagements sur l'ensemble des sous-jacents sur lesquels la banque est intervenue, sans aucune compensation entre les contrats se couvrant mutuellement, même quand ils sont conclus dans le cadre d'accords de compensation globale. Or, la gestion des risques nés des expositions sur dérivés se fait en général en mettant en place de nouveaux contrats de sens opposés (afin de réduire l'exposition nette globale), plutôt qu'en terminant de façon anticipée des contrats existants. Dès lors, l'exposition totale mesurée comme la somme des expositions brutes ne reflète pas le risque in fine que supporterait la banque.
- Les engagements hors bilan ne tiennent pas compte des dispositifs d'appels de marge et des dépôts de garantie, destinés à limiter l'exposition et les risques.
- La juste valeur des instruments dérivés est différente du montant des engagements notionnels. Ainsi, la juste valeur d'un instrument dérivé ferme est en général nulle à l'initiation, même si le notionnel peut être très élevé. De même, la juste valeur d'un instrument

dérivé conditionnel ne correspond à l'initiation qu'à la prime perçue ou payée (comptabilisée au bilan), qui n'est en général qu'un faible pourcentage du notionnel.

A titre d'exemple, un instrument dérivé parfaitement couvert par un autre instrument dérivé, avec des dispositifs d'appels de marge quotidiens sécurisant leur dénouement, dont la juste valeur nette correspond à la marge d'intermédiation de la banque, donne lieu dans le Document d'Enregistrement Universel 2024 (dans le tableau des « Engagements notionnels ») à la présentation des notionnels cumulés des deux instruments.

S'agissant du nombre de contrats, leur nombre est d'environ 24 000 à fin décembre 2023, le nombre de contreparties s'établissant à environ 13 000 à fin décembre 2023. Ce nombre élevé s'explique, comme indiqué précédemment, par le fait que les contrats ne sont généralement pas « terminés » ou annulés mais sont plutôt annulés ou réduits par la mise en place d'un nouveau contrat, de sens contraire. Ces contrats font l'objet de contrôles nombreux, conformes aux meilleures pratiques et aux normes réglementaires. Parmi ces contrôles figurent les réconciliations avec les contreparties, qui sont automatisées dans la majorité des cas. En complément, il existe notamment des mécanismes d'appels de marge quotidiens, qui permettent de sécuriser les variations de valeur de ces instruments en donnant lieu à un paiement immédiat.

Les comptes sont certifiés par les Commissaires aux Comptes. Le détail de leur approche sur le point clé de l'audit relatif à la valorisation des instruments financiers complexes figure dans leur rapport de certification inséré dans le document d'enregistrement universel en pages 621 à 630 pour les comptes consolidés et en pages 698 à 704 pour les comptes annuels.

Questions de Monsieur Marcel CHASSAGNARD, actionnaire individuel (*questions envoyées par email en date du 03 mai 2024*) :

La société ayant des difficultés à tenir son dividende, pourquoi ne proposez-vous pas le rachat en actions nouvelles, comme d'autres le font avec pertinence, afin de fidéliser le petit actionnaire tout en lui évitant de placer cet argent ailleurs avec en sus des frais de transaction ?

Allez-vous annoncer en AG la création d'un CCAI, avec l'objectif d'entendre tous les petits actionnaires qu'ils soient clients ou pas en agence ou via le web ?

Pourquoi n'y a-t-il pas de droit de vote double, après au moins 2 années de détention des actions, comme d'autres le proposent avec succès, afin de fidéliser l'actionnaire ?

Réponse du Conseil d'administration :

Lors de la présentation de la feuille de route stratégique le 18 septembre 2023, le Groupe a précisé la politique de distribution à horizon 2026. Elle repose sur un taux de distribution compris entre 40 % et 50 % du résultat net publié avec, à compter de 2024, une distribution équilibrée entre le versement d'un dividende en numéraire et des rachats d'actions.

Le montant de distribution proposé au titre de l'exercice fiscal 2023 s'inscrit dans le cadre cette politique avec, une part du dividende en numéraire plus élevée afin de maintenir un rendement minimum versé sous forme numéraire. Le montant total de distribution pour l'exercice 2023 est basé sur un taux de distribution de 40% conduisant à une distribution totale d'environ 1 milliard d'euros, équivalente à 1,25 euro par action. Cette dernière se fera à hauteur de 0,9 euro par action sous forme de dividende en numéraire, soumis à l'accord de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 22 mai 2024, et à hauteur d'environ 0,35 euro par action (soit environ 280 millions d'euros), sous forme de rachats d'actions qui seront réalisés après l'Assemblée générale.

Concernant le paiement du dividende en actions nouvelles, une opération de ce type viendrait accroître le montant des fonds des propres mais réduirait les bénéfices par action futurs. Pour éviter les effets de dilution induits par la distribution d'actions nouvelles, le Groupe privilégie donc la distribution du dividende en numéraire ou sous forme de rachat d'actions, suivi d'une annulation de ces actions. Contrairement au paiement du dividende en actions nouvelles, cette opération permet d'augmenter le bénéfice par action pour les années futures.

Société Générale a créé il y a plus de 30 ans son Comité Consultatif des Actionnaires Individuels afin d'encourager un dialogue régulier, approfondi et de qualité. Il regroupe 12 actionnaires individuels nommés pour trois ans, avec un renouvellement périodique partiel de ses membres. Nous vous invitons à consulter cette page pour plus d'informations : [Comité consultatif des actionnaires - Société Générale \(societegenerale.com\)](https://www.societegenerale.com/fr/actualites/comite-consultatif-des-actionnaires-individuels). Chaque année, la première question du débat de l'Assemblée générale du Groupe est posée par un membre du Comité Consultatif des Actionnaires Individuels.

Conformément à votre souhait, les actionnaires de Société Générale disposent d'un droit de vote double au bout de deux ans de détention justifiée par une inscription au nominatif.

Ce droit existe depuis 1993 et est régi par l'article 14 des statuts de Société Générale. Vous pouvez consulter ce document sur le site du groupe.

Question de Monsieur Romain FERAUD, actionnaire individuel (questions envoyées par email en date du 14/05 2024) :

A partir de quelle date, il sera possible d'obtenir un rapport de gestion (reporting) mensuel, trimestriel et annuel de ce FCPE, comme pour tous les OPCVM français, précisant le détail du portefeuille et l'ensemble des opérations effectuées sur la période étudiée ?

Réponse du conseil d'administration :

Les derniers rapports annuel et semestriel sont à tout moment accessibles sur le site Esalia au travers du portail épargnant ou sur demande. *

Par ailleurs, le site <https://sg29hausmann.societegenerale.fr/> met à jour quotidiennement des informations telles que les valeurs liquidatives, l'évolution de la performance et autres indicateurs de risque et publie d'autres supports d'information (PRIIPS-DIC, Procès-verbal).

* Les rapports répondent aux obligations réglementaires telles que fixées par l'AMF.